

MARCHÉVILLE INFOS

marcheville28.fr

Novembre – Décembre 2021



LE MOT DU MAIRE

**Faire vivre
le patrimoine**

Sur fond de passe sanitaire, de port du masque allégé, une nouvelle vie reprend peu à peu. La rentrée s'est bien passée dans notre école avec de bons effectifs. Les associations locales sortent de leur mise en sommeil imposée par la crise. Le comité des fêtes est reparti avec une randonnée pédestre et le très prisé, et incontournable, rassemblement festif autour du Beaujolais nouveau. Les anciens peuvent à nouveau se réunir et se retrouveront en décembre autour de leur repas annuel. Bravo à tous les bénévoles pour leur engagement et leur disponibilité !

Du côté des dossiers municipaux, celui du mur de la mare a considérablement avancé avec sa consolidation par une entreprise spécialisée. Sa mise en valeur sera poursuivie avec l'idée de mieux faire connaître le patrimoine naturel de la commune à travers un circuit des mares. Marchéville a participé aussi pour la 1^{re} fois aux Journées Européennes du patrimoine de septembre. Avec, là aussi, l'objectif d'une continuité sur la mise en valeur de l'église Saint-Chéron qui reste le principal témoignage de l'histoire du village. Et pourquoi pas une réflexion sur les synergies touristiques à mettre en œuvre entre les communes du territoire ? Il faut faire vivre le patrimoine, le redécouvrir, mieux connaître son histoire et celle du village. Le 11 novembre prochain sera enfin l'occasion de rendre à nouveau un digne hommage aux combattants de 14-18 et à leur sacrifice. Je vous donne à toutes et tous rendez-vous autour de ce devoir de mémoire qui nous rassemble. En comptant sur votre présence. Vive Marchéville !

Le Maire
Patrick LAGE

LE MUR DE LA MARE DE L'ÉGLISE CONSOLIDÉ

Depuis février 2019, le mur de la mare de l'église menaçait de s'écrouler. Après des diagnostics sur l'origine de cette fragilisation, il vient d'être consolidé. Les abords de la mare seront réaménagés pour mettre en valeur ce patrimoine et son écosystème.

Pendant une quinzaine de jours, une équipe de l'entreprise ROC vient d'intervenir pour consolider le mur de la mare de l'église qui, sous la poussée, menaçait de s'effondrer. Une situation remontant au début 2019 ne cessait pas de s'aggraver. L'objectif de la nouvelle équipe municipale étant de préserver la mare et son mur.

Un chantier de longue haleine puisqu'il a d'abord fallu identifier l'origine de cette poussée. Diverses études ne le précisaient pas vraiment, même si l'installation d'un ralentisseur avec les vibrations engendrées par le passage des véhicules, notamment les plus lourds, était soulignée comme un facteur aggravant. Depuis de longs mois, le revêtement du trottoir était fissuré et même les panneaux de signalisation penchaient vers la droite, le mur de la mare avait aussi pris un virage dans la même direction. Cette situation préoccupante avait conduit à

la prise d'un arrêté pour interdire l'accès à la mare à cause des risques encourus. Grâce à une exploration par caméra, la rupture d'un écoulement d'eau aliment la mare était confirmée. L'eau s'accumulait sous la chaussée et poussant le trottoir et le mur de la mare depuis des années... D'où les fissures du trottoir et la déformation du mur. Une première opération a consisté à rétablir cet écoulement des eaux pluviales et l'alimentation de la mare. Le démontage et la reconstruction complète du mur de la mare s'avérant complexes et coûteux, la mairie a choisi une technique de consolidation. Des barres métalliques ont été fixées dans le mur et des injections de béton solidifient l'ensemble de façon durable. Le trottoir sera refait. Les abords de la mare réaménagés. Des panneaux pédagogiques expliqueront son écosystème. La mise en place d'un parcours des mares de la commune est à l'étude.



RECENSEMENT EN DÉBUT D'ANNÉE

Reporté pour cause de crise du Covid, le recensement va se dérouler en début d'année. Un agent recenseur sera recruté par la commune. Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

UN FOOD TRUCK LE VENDREDI SOIR



Après le camion à pizzas du mercredi, l'offre s'étoffe encore avec un food truck, « camion restaurant », présent tous les vendredis soirs à partir de 18 h 30. Il propose notamment un vaste choix de burgers. La réservation est recommandée.

Cette lettre est éditée par la mairie de Marchéville, 2 place de l'Église. 28120 Marchéville. Tél. 02 37 24 52 36. commune-de-marcheville@orange.fr marcheville28.fr

Directeur de la publication : Patrick Lage.
Comité éditorial - Rédaction : Patrick Lage, Thierry Hémon, Marie-Line Amé, Corinne Vaudolon. Imprimé par nos soins.

UNE PREMIÈRE PARTICIPATION AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE

Le comité des fêtes à l'issue de sa randonnée pédestre du 18 septembre avait suscité une visite commentée de l'église Saint-Chéron. Une initiative qui a naturellement provoqué la 1^{re} participation de la commune aux journées européennes du patrimoine des 18 et 19 septembre. Une visite commentée de l'église des XV-XVI^{ème} était proposée pour découvrir ce bel édifice à la voûte peinte flamboyante. L'église abrite deux vitraux du XV^e siècle classés aux monuments historiques et une peinture classée de 1687 « L'annonciation ». L'adoration des mages de Rubens ou d'après Rubens, don de l'empereur Napoléon III en 1864, garde encore tout son mystère sur sa provenance. Sur ces deux jours, une quarantaine de personnes découvraient ce joyau de notre patrimoine local. Avec en plus, la porte de l'église qui venait d'être peinte !



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Alors que, symbole des combattants de 14, l'écrivain Maurice Genevoix entrait l'an passé au Panthéon, Marchéville n'avait pu rendre un hommage à hauteur de « Ceux de 14 ans » dont beaucoup furent nos grands-parents. La cérémonie débutera à 11 h 30 devant le monument aux morts. Elle se déroulera en

lien avec nos voisins de Cernay. Les tombes militaires du cimetière seront aussi honorées. À l'issue, un vin d'honneur sera servi au restaurant scolaire. Tous les habitants sont cordialement invités à cette commémoration.

NUMÉROS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre le maire au 06 98 04 05 96 ou les adjoints qui interviennent dans des domaines bien définis :

1^{er} ADJOINT : Thierry HÉMON

adjoint délégué au Patrimoine et Bâtiments communaux, Travaux, Voirie, Réseaux, Eau potable, Sécurité routière et incendie. 06 79 52 29 77

2^{ème} ADJOINTE : Marie-Line AMÉ

adjointe déléguée à l'éducation, la Culture, l'Enfance, la Jeunesse et les Solidarités. 06 11 73 53 75

3^{ème} ADJOINTE : Corinne VAUDOLON

adjointe déléguée aux Relations citoyennes, Environnement, Vie associative, Animations et Cérémonies. 06 31 75 07 37

UNE CONSULTATION SUR LES ÉPANDAGES DU MÉTHANISATEUR DE NONVILLIERS-GRANDHOUX

Un projet d'installation d'un méthanisateur au lieu-dit les « Les Bois d'Illiers » sur la commune de Nonvilliers-Grandhoux a été déposé par la Coopérative de Bonneval Beauce et Perche. Cette installation comporte un plan d'épandage de digestats, les résidus de la méthanisation, sur un vaste territoire d'une trentaine de communes dont Marchéville. Avec des conséquences probables sur les sols et les eaux souterraines. Comme il s'agit d'installations classées

pour la protection de l'environnement, une consultation du public est ouverte par la Préfecture d'Eure-et-Loir jusqu'au 22 novembre. Le dossier est consultable en mairie de Nonvilliers-Grandhoux le lundi de 16 h 30 à 18 h 30 et le vendredi de 10 h 30 à 12 h et sur le site de la préfecture. Les observations pourront être transmises à la préfecture. Le conseil municipal pourra aussi formuler un avis.